

Note de cadrage de la Commission d'étude et d'attribution des subventions ANS de la Fédération française de cyclisme

Campagne 2022



Après une première année d'expérimentation de gestion fédérale directe des fonds « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2019, la Fédération française de cyclisme (FFC) a donc géré pour la troisième année, en 2021 ces fonds dédiés à accompagner les actions de développement des clubs et comités.

Ce dispositif permet de mettre en œuvre une part importante de la déclinaison territoriale du projet fédéral, « Tous en selle pour 2024»

La FFC a disposé pour l'année 2021 d'une enveloppe de subventions de 1 380 400 € à attribuer, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année 2020.

La gestion de cette enveloppe de subventions territoriales confiée à la FFC est réalisée par une commission indépendante, dite « Commission ANS ». Cette commission est composée de membres du conseil fédéral qui n'ont pas de mandat exécutif dans les structures territoriales de la FFC, de cadres techniques sportifs et de salariés de la FFC. Sa mission est d'étudier, avec l'appui de référents désignés par les comités régionaux, la qualité des projets présentés puis de répartir de manière indépendante les moyens financiers disponibles pour le cyclisme français. Le Bureau Exécutif de la FFC fixe annuellement les orientations stratégiques des travaux de la Commission ANS. A l'issue de la campagne de subventionnement, la Commission ANS rend compte de ses travaux auprès du bureau exécutif de la FFC, de l'ANS et des autres instances qui le souhaitent.

Pour le traitement des dossiers déposés par les clubs cette commission nationale s'appuie sur des commissions régionales pilotées par des référents régionaux (Cf Vademecum du référent régional ANS – FFC)

Suite à la présentation du bilan de la campagne 2021 auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) le 18 janvier 2022, la Commission ANS de la FFC s'est réunie le 15 février 2022 afin de préparer l'organisation de la campagne 2022.

Objectifs

L'objectif des subventions territoriales de l'ANS vise la déclinaison territoriale du [projet fédéral](#) "Tous en selle pour 2024"

Les subventions territoriales gérées par la FFC doivent permettre la mise en œuvre du projet fédéral dans les dimensions du développement des pratiques cyclistes pour le plus grand nombre et de la structuration des comités et des clubs affiliés à la FFC.

Ainsi les 5 piliers de la plateforme pour un cyclisme français innovant, durable et inclusif pourront être mobilisés, il s'agit de :

- ✓ **La recherche permanente de la performance sportive**
- ✓ **La Fédération, son organisation territoriale et ses Clubs**
- ✓ **La nécessité et opportunité d'un champ d'activités élargi**
- ✓ **La solidification et l'évolution du modèle économique fédéral**
- ✓ **Une Fédération exemplaire dans son éthique, responsable et engagée pour les grands enjeux sociétaux**

Les plans du projet fédéral concernés par les subventions territoriales de l'ANS sont :

- le plan fédéral de développement territorial
- le plan fédéral de féminisation
- Le plan fédéral de la stratégie RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)
- le plan fédéral de protection de la santé
- Le plan fédéral de déploiement de la mobilité
- le plan fédéral de formation

S'agissant des comités régionaux et départementaux

La FFC souhaite donc que les comités régionaux et départementaux s'appuient sur la déclinaison territoriale du projet fédéral pour formuler leur demande de subvention territoriale ANS 2022.

Le dossier technique à destination des comités est disponible sur le site Internet de la FFC pour accompagner la rédaction des projets ([Subventions ANS : Projets des Comités Régionaux et Départementaux - Fédération Française de Cyclisme \(ffc.fr\)](#)). Il est attendu que les comités se focalisent sur un ou quelques projets de développement en lien direct avec les plans fédéraux mentionnés ci-dessus, et les dispositifs proposés aux clubs (cf ci-dessous)

S'agissant des clubs affiliés à la FFC

La FFC souhaite aider les clubs affiliés à s'approprier les dispositifs ou les actions du projet fédéral prioritairement ciblés dans les plans fédéraux cités ci-dessus. La FFC soutient ainsi les clubs sur un à trois projets obligatoirement parmi les 10 types de projets éligibles à une subvention territoriale de l'ANS en 2022 :

Dans l'objectif de "Développement de la pratique"

- ✓ **Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme**
- ✓ **Animations & manifestations cyclistes pour toutes et tous**

Dans l'objectif "Ethique et citoyenneté"

- ✓ **Savoir Rouler à Vélo**
- ✓ **Vivre vélo au féminin**
- ✓ **Responsabilité Sociétale des Associations**

Dans l'objectif "Promotion sport santé"

- ✓ **Cyclisme Santé**

Dans l'objectif "Accession territoriale au sport de haut niveau"

- ✓ **ETR Actions sportives**
- ✓ **ETR Optimisation de l'entraînement**
- ✓ **PPF Actions sportives**
- ✓ **PPF Optimisation de l'entraînement**

Les projets qui ne s'inscrivent pas dans au moins un de ces 10 dispositifs ne seront pas subventionnables.

Deux dossiers techniques visant à accompagner les clubs dans le dispositif du Projet Sportif fédéral ont été mis en ligne, et sont à disposition :

- Un guide pour la conception et la réalisation de projet ([accessible en cliquant ici](#))
- Un dossier d'accompagnement des clubs autour des thématiques PSF (accessible en cliquant ici)

La commission ANS de chaque comité régional mènera une analyse qualitative des dossiers déposés. Une attention particulière portera notamment sur la capacité à mobiliser des partenaires locaux, à cibler des publics variés, y compris les personnes en situation de handicap, et à proposer des approches innovantes pour valoriser et développer les pratiques cyclistes.

Les dossiers visant les clubs installés en ZRR et QPV, les clubs impliqués dans la féminisation des pratiques et les clubs employeurs ou sollicitant des professionnels seront priorisés.

Enfin les démarches contribuant à un cyclisme français innovant, durable et inclusif, dans un véritable effort de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) seront valorisées.

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toutes les demandes de subvention territoriale doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Demander une subvention »

Les comités régionaux et départementaux peuvent déposer un dossier comprenant un projet ; déclinaison territoriale du projet fédéral de la FFC.

Les clubs affiliés à la FFC peuvent déposer un dossier comprenant jusqu'à trois projets parmi ceux définis ci-dessus.

Modalités de dépôt des comptes rendus

Toutes les démarches de bilan et de compte rendu de subvention 2021 doivent être formulées via la plateforme Internet « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> via la rubrique « Saisir les comptes rendus financiers »

Ces comptes rendus financiers sont saisis préférablement avant le dépôt de la demande 2022, et dans tous les cas avant le 30 juin 2022.

Calendrier de la campagne 2022

ACTION	ECHÉANCES
Mise à jour ou création du Compte Asso par les comités et clubs qui souhaitent formuler une demande de subvention territoriale	Tout au long de l'année
Ouverture du formulaire de demande de subvention Campagne PSF FFC 2022 sur « Le Compte Asso »	15 mars 2022
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux)	15 avril 2022 à 20h
Dépôt des bilans des subventions ANS 2021 sur le compte Asso (LCA) et réponses aux enquêtes en ligne FFC	Janvier à Juin 2022
Réunion de la Commission d'attribution des subventions territoriales 2020 de l'ANS	31 Mai & 01 juin 2022
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport	Juillet 2022
Versement des subventions	Juillet-Août 2022
Bilan des projets subventionnés	Janvier à Juin 2023

Articulation Projets Sportifs Fédéraux (PSF) / Projets Sportifs Territoriaux (PST) 2022

Le déploiement de la nouvelle gouvernance du Sport en France a permis la mise dès 2021 en œuvre des Conférences Régionales du Sport et des conférences des financeurs (<https://vimeo.com/486892019?ref=em-share>). Les acteurs territoriaux des collectivités, des services de l'Etat, du mouvement sportif mais aussi du monde économique pourront ainsi favoriser la mise en place de projets sportifs territoriaux répondant aux besoins spécifiques de leurs territoires en cohérence avec les politiques publiques nationales et les projets fédéraux.

A cet effet cette note sera communiquée à tous les conseils régionaux, les DRAJES, les SDEJS et les CROS.

Par ailleurs les Projets Sportifs Territoriaux (PST) auront particulièrement à traiter les demandes de subventions en faveur des équipements sportifs et des emplois sportifs. Ces demandes sont instruites par les services de l'Etat en DRAJES. A cet effet la Fédération Française de Cyclisme invite les clubs et comités FFC à se mobiliser sur ces dispositifs PST.

Comme mentionné dans la note 2022-DFT-01 de l'ANS relative à la "Politique de l'agence en faveur des PST pour l'année 2022" la direction technique nationale de la FFC accompagne durant le mois de mars 2022 les comités régionaux à établir une "note stratégique par région avec un diagnostic territorial de leur discipline ainsi que les priorités / enjeux de développement spécifiques pour leur(s) discipline(s) sur chaque territoire" intégrant notamment une analyse des besoins d'emplois et équipements prioritaires.

Politique d'emploi :

En matière d'emploi et en déclinaison de son projet fédéral, la FFC souhaite soutenir les créations et pérennisation d'emploi en faveur du développement des pratiques cyclistes (67 emplois accompagnés par l'ANS en 2021 dont 45 créations d'emplois à temps plein) en mettant en place notamment une bourse d'aide à la création d'emploi complémentaire à l'aide ANS. ***A ce titre elle promeut le développement d'emplois de « Chargés de développement » au sein des comités régionaux et départementaux de la FFC qui œuvreront en priorité sur la féminisation des pratiques cyclistes, le développement d'offres de vélo santé et porteront des projets de développement du Savoir Rouler à Vélo, tout particulièrement en milieu scolaire, pour ainsi étoffer les offres mises à disposition sur la plateforme de services de la FFC. Le projet fédéral vise d'ici 2024 à construire un réseau de 120 agents de développement dans les comités de la FFC.***

Pour étoffer et analyser précisément la situation de l'emploi dans les structures territoriales de la FFC, et ainsi mieux connaître les besoins des territoires, la DTN déploie auprès de tous les comités régionaux une "Enquête emploi dans les clubs et comités de la FFC" durant le mois de mars 2022.

Politique d'équipements :

De la même manière la FFC souhaite prioritairement soutenir les projets d'équipements sportifs contribuant au développement de pratiques cyclistes en phase avec les nouvelles attentes des pratiquants, et ce, notamment autour des équipements cyclistes de proximité (à consulter : [Guide du programme des équipements de proximité](#)). A ce titre elle soutient particulièrement l'émergence de nouveaux équipements tels que :

Les Urban Freestyle Park, notamment en lien avec la FF de Roller Skating (cf [lien guide Freestyle Park](#))

Les stades Vélo, espaces Savoir Rouler (<https://www.ffc.fr/parcmobiludique/>)

Les stades VTT (cf [lien guide Stade VTT XCO](#))

Naturellement les équipements sportifs contribuant au Projet de Performance Fédérale de la FFC dans les disciplines cyclistes reconnues de haut niveau restent aussi une priorité, pour les régions en carence de ce type d'équipement. Ces demandes sont déposées par les collectivités territoriales.

Ressources documentaires

- [Projet Fédéral](https://www.ffc.fr/la-federation/le-projet-federal/) : <https://www.ffc.fr/la-federation/le-projet-federal/>
- [le Compte Asso](https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- [Accompagnement à l'utilisation du Compte Asso](https://www.ffc.fr/accompagnement-vers-le-compte-asso/) : <https://www.ffc.fr/accompagnement-vers-le-compte-asso/>
- [Fiche d'accompagnement des comités régionaux et départementaux](#) :
- [Fiche d'accompagnement des clubs affiliés](#) :
- [Instruction PSF 2022 : Note n°DFT-2022-02 Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux \(PSF\) et stratégies territoriales de labellisation pour l'année 2022](#)
- [Guide du Programme des Équipements sportifs de Proximité de l'ANDES : ANDES_guide-equipement-2022-interactif.pdf \(agencedusport.fr\)](#)
- Document "Comprendre le montant de la subvention PSF attribuée" : [COMPRENDRE LE MONTANT DE LA SUBVENTION PSF ATTRIBUÉE : \(ffc.fr\)](#)